

RAPPORT DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-6, R. 271-1 à R. 271-4 et R. 134-6 à R. 134-9

Vu l'arrêté du 2 août 1977 modifié relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbures liquéfiés situés à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances Décret no 2006-1147 du 14 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique et à l'état de l'installation intérieure de gaz dans certains bâtiments. Vu l'arrêté du 6 avril 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz, vu l'arrêté du 24 août 2010 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS	
<ul style="list-style-type: none"> • Localisation du ou des bâtiments Type de bâtiment : <input checked="" type="checkbox"/> appartement <input type="checkbox"/> maison individuelle Nature du gaz distribué : <input checked="" type="checkbox"/> GN <input type="checkbox"/> GPL <input type="checkbox"/> Air propané ou butané Distributeur : GAZ DE FRANCE Installation alimentée en gaz : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Rapport n° : BONHOMME 2059 05.09.12 GAZ 	Désignation et situation du ou des lots de copropriété : Adresse : 27, Rue du Tapis Vert 46000 CAHORS Escalier : Bâtiment : Porte : Face au palier Etage : 3ème étage Numéro de Lot : 7 Réf. Cadastre : CE 340 Date du Permis de construire : Antérieur au 1 juillet 1997

B DESIGNATION DU PROPRIETAIRE	
<ul style="list-style-type: none"> • Désignation du propriétaire de l'installation intérieur de gaz : Nom : Monsieur BONHOMME Prénom : Claude Adresse : 12, Rue de la Balme 46500 GRAMAT • Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre : Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Propriétaire Nom / Prénom Monsieur BONHOMME Claude Adresse : 12, Rue de la Balme 46500 GRAMAT 	
<ul style="list-style-type: none"> • Titulaire du contrat de fourniture de gaz : Nom : Monsieur BONHOMME Prénom : Claude Adresse : 12, Rue de la Balme 46500 GRAMAT Téléphone : 	<input type="checkbox"/> Numéro de point de livraison gaz Ou <input type="checkbox"/> Numéro du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres Ou <input checked="" type="checkbox"/> A défaut le numéro de compteur Numéro : 4932963

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- **Identité de l'opérateur de diagnostic**

Nom / Prénom : **SOULIE Eric**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **Cabinet SOULIE**

Adresse : **119, Boulevard Léon Gambetta**
46000 CAHORS

N° Siret : **452 760 440 00019**

Désignation de la compagnie d'assurance : **HISCOX**

N° de police : **HA RCP0081481** date de validité: **31/12/2012**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **SQI**
SOCOTEC le **08/10/2007**

N° de certification : **DTI/0710-052**

Norme méthodologique ou spécification technique utilisée : **Norme NF P45-500**

D IDENTIFICATION DES APPAREILS

Appareil de cuisson étanche ou non		Observations			
Genre (1)	Type (2)	Taux de CO		Anomalie	
Marque	Puissance (kW)	Arrêt	Marche	Motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné	
Modèle	Localisation				
Appareil de cuisson	Non raccordé				
WHIRLPOOL					
	Cuisine - Mur B				

Autres appareils		Observations				
Genre (1)	Type (2)	Débit calorifique		Taux de CO		Anomalie
Marque	Puissance (kW)	Théorique	Mesuré	Arrêt	Marche	Motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné
Modèle	Localisation					
Chauffage	Raccordé					
SAUNIER DUVAL	23,00 kW	44,32				
THEMIS 223	Cuisine - Mur C	L/min				

LEGENDE	
(1)	Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur, ...
(2)	Non raccordé - Raccordé - Etanche

E ANOMALIES IDENTIFIEES

Point de contrôle N° (3)	A1, A2 ou DGI	Libellé des anomalies	Localisation	Recommandations
<i>Risques Encourus</i>				
16c1	A2	Le tube souple alimente en gaz un appareil de cuisson encastré		Intervention au plus tôt par une personne compétente (installateur ou SAV).
<p>– Fuite de gaz due au mauvais montage, au dé-raccordement accidentel du tube souple alimentant des appareils de cuisson ;</p> <p>– Fuite de gaz consécutive à l'emploi de tubes souples non appropriés</p>				
19.5	A2	Le dispositif de l'amenée d'air indirecte transite par un WC ou un autre logement ou une partie commune		Intervention au plus tôt par une personne compétente (installateur ou SAV).
<i>Risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) causée par une mauvaise combustion</i>				
19.7	A2	Le dispositif de l'amenée d'air du local équipé ou prévu pour un appareil d'utilisation est obturé		Intervention au plus tôt par une personne compétente (installateur ou SAV).
<i>Risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) causée par une mauvaise combustion</i>				
14	A1	La date limite d'utilisation du tuyau d'alimentation n'est pas lisible ou est dépassée		
<p>– Fuite de gaz consécutive à l'emploi de tubes souples ou tuyaux flexibles non appropriés ;</p> <p>– Fuite de gaz à travers un tube souple ou un tuyau flexible en mauvais état (par exemple : fissures, craquelures)</p>				

LEGENDE	
A1	Présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation
A2	L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
DGI (Danger Grave et Immédiat)	L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.
(3)	Point de contrôle selon la norme utilisée

**F IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT
(PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE CONTROLES ET MOTIFS**

Néant

G CONSTATATIONS DIVERSES

Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée.

Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté.

Néant

L'installation ne comporte aucune anomalie.

L'installation comporte des anomalies de type **A1** qui devront être réparées ultérieurement.

L'installation comporte des anomalies de type **A2** qui devront être réparées dans les meilleurs délais.

L'installation comporte des anomalies de type **DGI** qui devront être réparées avant remise en service.

H ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC EN CAS DE DGI

- Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
- Ou Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
- Transmission au Distributeur de gaz par _____ des informations suivantes :
- Référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
 - Codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI)

I CACHET DE L'ENTREPRISE

Cachet de l'entreprise

Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz

Visite effectuée le : **05/09/2012**

Fait à **CAHORS** le **05/09/2012**

Rapport n° : **BONHOMME 2059 05.09.12 GAZ**

Date de fin de validité : **05/09/2015**

Nom / Prénom du responsable : **SOULIE Eric**

Nom / Prénom de l'opérateur : **SOULIE Eric**

Signature

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.